

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE
DU VENDREDI 12 MAI 2017

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 18

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 14

L'an deux mil dix sept, le vendredi douze mai à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 04 mai 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : LAVIDALIE B.-Maire,

Mme GERARD M.-H.- M. BALARESQUE F. - Mme DALLA MUTA M.- M. PAREJA J.-P. adjoints au maire –Mmes DUBREUIL C. – WIECZORECK C. - HOSTEIN M. – Mrs PIERRE DIT TREUILLER M. - ALLARD M. – DUDZIAK B. – TROUILLON L. - NORMANDIN F. – M. MAURICE O.

Etaient absents ou excusés : M. CREPIN R. (excusé) - Mme DORSO M. (absente). Mme GOBBI P. (excusée.) - – Mme DIEU C. (excusée ayant donné procuration à M. MAURICE O.)

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M. ALLARD Michel, conseiller municipal, a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur la séance du 13 avril 2017.

Résultat de l'enquête sur l'abaissement de la vitesse dans la traversée du village d'Ardouin : 22 réponses dont 2 négatives sur 35 familles consultées soit un taux de participation de 63% (91% de réponses favorables et 9% de réponses négatives).

Nous allons donc engager les démarches pour modifier les limites de l'agglomération et limiter la vitesse à 50 km/h.

La signalisation du danger représenté par les racines formant une déformation de la voie communale n° 16 à Boucherie a été mise en place.

Les différents dépôts sauvages dans les rues de Laguirande ont été enlevés.

Les doléances sur les équipements du foyer communal (mauvais fonctionnement de la hotte, absence de lumière dans les toilettes extérieures, grille supplémentaire demandée pour le four) :

Après vérification, il s'avère que :

- l'extraction de la hotte est tout à fait correcte, le moteur installé en sortie sur le toit n'est pas audible depuis la cuisine d'où l'absence de bruit.
- l'éclairage des sanitaires extérieurs fonctionne aussi.
- la seconde grille du four n'est pas nécessaire, n'étant pas doté d'une chaleur tournante, celle-ci serait inutile.

Les agents chargés des états de lieux vont essayer de répéter tous les points importants à connaître pour utiliser le foyer dans de bonnes conditions et éviter la survenance des requêtes infondées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✚ Communication du flash statistique accidentologie Sécurité Routière Gironde du mois d'avril édité par la Mission Sécurité Routière de la Préfecture.
- ✚ Une campagne est menée par l'Agence Nationale des Fréquences. En effet, en raison du déploiement par les opérateurs de téléphonie mobile de leurs réseaux de la 4^{ème} génération, des perturbations pourraient apparaître sur la réception de la télévision en TNT. Dans ce cas, il est demandé d'appeler le **n° 09 70 81 88 18 (du lundi au vendredi de 8h à 19h)**. Un diagnostic sera établi et déclenchera, si

nécessaire une intervention qui sera entièrement prise en charge par les opérateurs de téléphonie mobile.

✚ 20^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la nature » en partenariat avec E. Leclerc qui se déroule du 22 au dimanche 24 septembre 2017. Cette information a été transmise auprès du directeur de l'école car elle est l'occasion d'initier un projet d'éducation à l'environnement ou de réaliser un exercice pratique à l'intérieur d'un projet déjà existant.

✚ Revue « Smicval avec vous » : ce magazine présente notamment :

- ◆ un nouvel équipement de proximité à Vayres « Smicval Market » : ce lieu permet de déposer des objets de la vie courante (meubles, matériaux, etc...) pour leur donner une seconde vie et donne aussi la possibilité d'en récupérer en fonction de ses besoins. Ce site est gratuit, il est ouvert aux particuliers et aux collectivités sur présentation de la carte des services ;
- ◆ le geste au tri du quotidien exposé par plusieurs citoyens ;
- ◆ le rappel sur le Défi Zéro Déchet, Zéro gaspillage : enjeu de territoire afin de réduire l'enfouissement.

✚ Enquête publique pour l'exploitation, par la Société IMERYS REFRACTORY MINERALS d'une carrière d'argile kaolinique et de sable, dénommée « Sarrazin » sur la commune de SAINT-MARTIN-DE-COUX : communication du rapport, de la conclusion motivée et l'avis du commissaire enquêteur. Un avis favorable est donné sur la réalisation du projet tel que décrit dans le dossier soumis à enquête publique.

✚ Dossier d'information sur la modification du relais SFR situé sur le château d'eau à Lagorce : les antennes installées sur cet équipement feront l'objet d'une évolution technologique. Ce projet s'inscrit dans le cadre de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR. Il a pour objectif d'améliorer la qualité des services de téléphone de chacun des opérateurs avec une optimisation des infrastructures présentes.

✚ Rapport d'activité 2016 de la Chambre d'Agriculture de la Gironde sur les domaines d'intervention et la diversité des actions menées.

- ✚ Rapport d'activité » 2016 de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes expliquant son fonctionnement et ses missions auprès des collectivités de toutes tailles.
- ✚ Rapport d'activité 2016 du Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux détaillant toutes les facettes de la filière viticole.
- ✚ Communication du tableau de lissage des taux sur l'ensemble des communes de la CALI :

Commune de LAGORCE :

Taxe d'habitation

2017	2018	2019	2020	2021
9.77	9.71	9.65	9.60	9.54

Taxe Foncière Bâti

2017	2018	2019	2020	2021
2.02	1.96	1.90	1.85	1.79

Taxe Foncière Non Bâti

2017	2018	2019	2020	2021
6.70	6.58	6.47	6.35	6.24

Nous pouvons constater pour notre commune une baisse progressive vers le taux « cible » voté sur 5 années.

- ✚ Synthèse de la commission Petite Enfance et Enfance de la CALI du 8 mars 2017 :
 - ◆ Installation de la commission et désignation de la vice-présidente : Mme ROUX Anne-Marie.
 - ◆ Présentation des services Petite Enfance et Enfance :
 - Petite enfance (répartition sur le territoire avec une cartographie et état des lieux (Etablissements d'accueil du jeune enfant, Relais d'Assistants Maternels(RAM), Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)) ;
 - Enfance (répartition sur le territoire avec une cartographie et état des lieux (Accueil de Loisirs, séjours et sports vacances, Ludothèques) ;
 - ◆ l'organigramme du service à la CALI ;
 - ◆ la contractualisation avec la CAF et la MSA ;
 - ◆ le budget.

- ✚ Compte rendu n°1 de la commission Agriculture, Moyens Techniques et Gemapi de la CALI du 29 mars 2017 :

Présentation de la commission, des services techniques et de la thématique GEMAPI.

- ✚ Schéma Directeur des Transports Collectifs : une réflexion globale va être menée à l'échelle de la CALI sur la réorganisation des transports collectifs. Un diagnostic sur la mobilité territoriale doit être réalisé afin de connaître la situation précise et exhaustive en matière de déplacements sur le territoire. Afin de recueillir ces données, une enquête téléphonique sera lancée du 15 mai au 2 juin 2017 du lundi au vendredi de 16h à 21h auprès de 500 personnes tirés au sort. La société ITER interrogera cet échantillon de population pendant une durée d'environ ¼ d'heure. Un questionnaire sera aussi mis en ligne sur le site www.lacali.fr.

Une information sur la réalisation de ce sondage sera apposée à la porte de la mairie et aussi communiquée à l'aide du site internet de la commune.

- ✚ Travaux réalisés au stade et aux vestiaires :

- ◆ mise en place de la clôture côté route avec la barrière pour l'accès de sécurité « pompiers »,
- ◆ installation d'un regard de rétention avec robinet et brosses pour le nettoyage des chaussures de football,
- ◆ élargissement de la piste bétonnée pour l'accessibilité aux toilettes publiques derrière les vestiaires,
- ◆ réalisation d'un réduit pour le stockage du matériel du football.

- ✚ Malveillances :

Plusieurs enfants ont été surpris par un agent lorsqu'ils étaient en train de commettre des rayures sur les voitures du personnel stationnées sur le parking. Certains enfants identifiés ont avoué leur geste dirigé dans un but de manifester leur animosité et de prouver leur défi.

Le personnel n'a pas réprimandé ces enfants malgré leur colère. Monsieur le Maire compte intervenir auprès des parents par le biais d'un message sur le cahier des enfants. En cas de récurrence après cet avertissement, une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.

SYNDICATS :

Compte rendu du comité syndical du 30 mars 2017 du Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins Tude et Dronne aval.

Dossier du SMICVAL relatif aux points noirs et rouges de collecte sur la commune : 29 points à risques dont 11 avec des risques importants pour les agents ont été recensés.

Une visite sur le terrain s'est donc déroulée le 11 mai dernier avec M. PAGE Eric, coordonnateur technique et M. RIBERAUD Wilfried, chef d'équipe auprès du SMICVAL.

Après analyse, il a été convenu que différents travaux et actions devront être entrepris par la commune (zone de retournement, élagage, amélioration des revêtements de certaines voies, conventions de passage, etc.) afin de sécuriser et garantir la mission de collecte dans des conditions de travail conformes et sûres.

Monsieur le Maire demande l'annexion d'une nouvelle délibération :

D.2017-05-004 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Le conseil municipal donne un avis favorable pour que cette délibération soit ajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

D.2017-05-001 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG) DU PLAN PLURIANNUEL (2017-2026) ET SUR L'AUTORISATION DE REALISER LES TRAVAUX AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LARY.

D.2017-05-002 : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SIAH DES BASSINS TUDE ET DRONNE AVAL.

D.2017-05-003 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

QUESTIONS DIVERSES

**AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION
D'INTERET GENERAL (DIG) DU PLAN PLURIANNUEL (2017-2026) ET
SUR L'AUTORISATION DE REALISER LES TRAVAUX AU TITRE DE LA LOI
SUR L'EAU PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SAYE, DU
GALOSTRE ET DU LARY.**

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 de Monsieur le Préfet de la Gironde et de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime prescrivant une enquête publique :

- en vue de déclarer d'intérêt général (DIG) le plan pluriannuel (2017-2026) de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary ;
- en vue d'autoriser au titre de la Loi sur l'Eau la réalisation des travaux.

Vu l'enquête publique qui se déroulera, sur les 26 Communes : Bayas, Bonzac, Cavignac, Donnezac, Galgon, Guîtres, Lagorce, Lapouyade, Laruscade, Maransin, Marcenais, Marsas, Mouillac, Périssac, Saint-Ciers-d'Abzac, Saint-Genès-de-Fronsac, Saint-Mariens, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac, Savignac-sur-l'Isle, Tizac-de-Lapouyade, Vérac, Villegouge(33) et Bussac-Forêt (17) du lundi 24 avril 2017 au mardi 30 mai 2017 inclus ;

Vu l'article 7 de l'arrêté mentionné ci-dessus précisant que les conseils municipaux des communes concernées ci-dessus sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Considérant que le Conseil Municipal, doit se prononcer sur ce dossier,

Après avoir pris connaissance du contenu du dossier composé de :

- ✚ Dossier de demande avec le cadre réglementaire, le dossier justifiant l'intérêt général, le dossier d'autorisation, l'évaluation des incidences Natura 2000 et les conclusions,
- ✚ Avis du 25 novembre 2016 de l'ARS (Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine),
- ✚ Avis du 21 décembre 2016 de la DRAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement.

La mise en place de cet outil de planification permet :

- la réalisation des travaux d'entretien, de restauration, de végétalisation sur un linéaire relativement important pour assurer une gestion globale et cohérente des milieux,
- la garantie d'une gestion globale et cohérente compatible avec les orientations des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux avec l'assurance d'une sécurité juridique au syndicat et aux propriétaires

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SIAH DES BASSINS TUDE ET DRONNE AVAL.

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération n°10/2017 du 30/03/2017, prise par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) des bassins Tude et Dronne aval, auquel la commune adhère.

Cette délibération propose un projet de statuts modificatifs pour le SIAH, qui répond à la fois aux enjeux de la loi pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), applicable au 1^{er} janvier 2018, mais qui élargit également le périmètre de compétences sur des communes ou communes nouvelles qui en ont fait la demande : Boisé-La Tude (16), Saint-Félix (16), Saint-Laurent-des-Combes (16), Ronsenac (16), La Génétouze (17), Boscamnant (17), Saint-Martin-de-Coux (17), Saint-Christophe-de-Double (33) et Le Fieu (33).

La date d'application de ce projet de statuts modificatifs est prévue au 30 décembre 2017 en accord avec tous les représentants des collectivités concernées.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes composant actuellement le SIAH des bassins Tude et Dronne aval, doivent donner leur avis sur ce projet de statuts modificatifs.

C'est pourquoi, nous disposons d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification, pour nous prononcer sur ce sujet. A défaut de délibération dans ce délai, notre commune sera réputée comme favorable à la modification des statuts du SIAH des bassins Tude et Dronne aval.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De **valider** le projet de statuts modificatifs du SIAH des bassins Tude et Dronne aval, tel qu'annexé à la présente délibération, pour une application au 30 décembre 2017.
- De **donner** le pouvoir à *M. le Maire* de signer les pièces concernant les présentes décisions.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU SDEEG POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le programme complémentaire d'éclairage public 2017 qui consiste :

- au renouvellement de 15 foyers vétustes,
- à la pose d'un foyer (rue de l'église)

Il a donc demandé au S.D.E.E.G, d'établir une estimation des travaux qui se monte à 7785,80 € H.T.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander une aide financière au SDEEG et soumet le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	Frais de gestion + CHS sur le HT 7%	T.V.A. 20%	T.T.C.
Renouvellement de 15 foyers vétustes	7314,23 €	512,00 €	1462.85 €	9289,08 € Arrondi à 9289,00 €
Pose d'un foyer (rue de l'église)	471.57 €	33.01 €	94,31 €	598,89 € Arrondi à 599,00€
TOTAL	7785,80 €	545,01 €	1557,16 €	9887,97 € Arrondi à 9888,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le programme complémentaire d'éclairage public 2017
- Adopte le plan de financement proposé et sollicite une subvention auprès du SDEEG de 20 % du montant .H.T. des travaux (hors frais de gestion).

La part restant à la charge de la commune sera financée par l'autofinancement.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2017.

La réunion du canton Nord Libournais en date du 10 mai 2017 présidée par Mme LACOSTE Michelle et M. MAROIS Alain, conseillers départementaux va permettre d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17.402 €

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2017 les opérations suivantes :

Opérations d'investissement :

<i>Acquisition d'une tarière</i>	606.75 €
<i>Acquisition d'une bétonnière</i>	218.51 €
<i>Acquisition de mobilier pour l'espace pique nique du Bourg</i>	848.70 €
<i>Travaux de voirie sur la VC N° 16</i>	1730.00 €
<i>Travaux de réfection de la façade du logement de l'ancienne poste</i>	2939.80 €
<i>Remplacement des menuiseries de l'ancienne poste</i>	1980,00 €
<i>Gestion des cimetières : reprise des données topographiques, administratives et juridiques des sites</i>	9518.34 €

<i>Réfection des trottoirs dans l'agglomération de Montigaud</i>	<i>19425,30 €</i>
<i>Total</i>	<i>37267,40 €</i>

soit un montant total des investissements prévus de 37267,40 €

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de : **17402 € au titre des investissements ;**

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante : **par autofinancement pour un montant de 19865,40 €.**

QUESTIONS DIVERSES

Demande de M. HICKE Bruno, gérant de la SCI GUINGASSOU :

Il souhaite acquérir une partie du chemin rural de Leydet, il est riverain de chaque côté. Ce chemin abouti à une servitude de passage dans sa propriété propre d'où l'inutilité de conserver ce morceau.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le sujet. Ce dernier est favorable d'autant plus que tous les frais relatifs à la procédure d'aliénation seront pris en charge par le demandeur. Cette question fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

Autre doléance :

Il est demandé une aire de jeux sur la commune destinée aux jeunes enfants. Il est proposé de réfléchir sur cette requête (définition du lieu et des équipements envisageables, coût financier).

Remerciements :

M. Laurent TROUILLON adresse ses remerciements à tous pour le soutien et les marques d'amitié témoignés à l'occasion du décès de son père.

Commission « marchés publics et affaires juridiques » de la CALI du 03 mai 2017 :

Délégation de Service Public :

Accord du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens de voyage.

Groupement de commandes :

Avis favorable pour la création d'un groupement portant sur l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écrans et de micro-ordinateurs portables et la modification de la liste des membres du groupement de commandes relatif à l'impression des supports de communication.

Affaires juridiques :

Autorisation donnée pour la vente de l'ensemble immobilier sis 35-37 Rue Fronsadaise à Guîtres, de l'ensemble immobilier et du fonds de commerce du centre de vacances des Isclots situés à Loudenvielle (Hautes-Pyrénées).

Marchés Publics :

Présentation de la nouvelle réglementation des marchés publics.

Bulletin municipal :

Une réunion de la commission est programmée le lundi 22 mai 2017 à 20h 30 en vue de préparer la prochaine édition.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt deux heures et vingt quatre minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,